



RETURN BIDS BY MAIL TO:

**RETOURNER LES SOUMISSIONS
PAR LA POSTE À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier Street
Phase III, Place du Portage
Tower B, Room 0B2, Gatineau, Quebec
K1A 0S5

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: National Defence
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or attached
hereto, the goods and services listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à: Défense nationale
Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées
ou incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

**THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT / CE DOCUMENT
NE CONTIENT PAS D'EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

**Vendor/Firm Name and address/Raison
sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution

Department of National Defence
Material Acquisition & Support (MA&S)
Richelieu Bldg
975 Saint-Joseph
Gatineau, Québec J8Z 0A2

Title – Sujet CIBLE À VISUEL	
Solicitation No. – N° de l'invitation W8486-195348/B	Date 18/09/2018
Client Reference No. – N° référence du client	Amendment - Amendement
File No. – N° de dossier	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME
SOLICITATION CLOSES – L'INVITATION PREND FIN at – à 02 :00 PM on – le 12/10/2018	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time EdT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address inquiries to : - Adresser toutes questions à: Paul Hewitt, Paul.hewitt@forces.gc.ca	Buyer Id – Id de l'acheteur N/A
Telephone No. – N° de téléphone : 819-939-6142	FAX No. – N° de FAX
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	

Instructions: Voir aux présentes

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DE MATIÈRE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 4

 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... 4

 1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS 4

 1.3 COMPTE RENDU 4

 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX 4

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES 5

 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 5

 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS 6

 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION 6

 2.4 LOIS APPLICABLES..... 6

 2.5 DISPONIBILITÉ DES DESSINS 7

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 8

 3.1 INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 8

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION 9

 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION..... 9

 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION..... 9

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 10

 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION 10

 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 10

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... 11

 6.1 ÉIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 11

 6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS 11

 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... 11

 6.4 DURÉE DU CONTRAT 11

 6.5 RESPONSABLES 12

 6.6 PAIEMENT..... 13

 6.7 INSTRUCTION RELATIVES À LA FACTURATION..... 14

 6.8 ATTESTATION ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 14

 6.9 LOIS APPLICABLES 14

 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS 14

 6.11 CONTRAT DE DÉFENSE 15

 6.12 EMBALLAGE 15

 6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION 15

 6.14 ÉCHANTILLON DE PRÉ-PRODUCTION..... 15

ANNEXE "A"..... 16

ÉNONCÉ DES BESOINS 16

ANNEXE "B"..... 17

PAIEMENT ELECTRONIQUE..... 17

ANNEXE "C" 18

ACCORD DE NON-DIVULGATION 18

PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 DU SOLICITATION 19



<u>CALENDRIER DES PRIX</u>	19
<u>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 DU SOLICITATION</u>	20
<u>PROCÉDURES D'ÉVALUATION</u>	20



Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W8486-195348/A, datée du 18/09/2018, dont la date de clôture était le 12/10/2018, à 02 :00 PM EDT. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoins

Le Département de la défense Nationale a un besoin pour des cibles (CIBLE À VISUEL) décrit en détail sous l'Annexe « A », Énoncé des besoins.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu va être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de Libre-Échange Canadien (ALEC), et l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA).



PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

- a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est supprimé en entier
- b) Section 20, Autres renseignements est supprimé en entier

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

Produits équivalents :

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements informations techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de sept (7) jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons :



- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les sept (7) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Réception des soumissions au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.

En raison de la nature de l'appel d'offre, les offres transmises à DND par le fac-similé ne seront pas acceptées

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Paul.hewitt@forces.gc.ca) au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



2.5 Disponibilité des dessins

Les dessins sont disponibles sur demande. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de dessins par télécopieur : MDN, à l'attention de l'autorité contractante; Courriel : paul.hewitt@forces.gc.ca, en indiquant le numéro de dossier de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont tenus de demander les dessins assez tôt pour avoir la certitude de les recevoir (par la poste) avant la clôture des soumissions. Les dessins correspondant à tous les articles invoqués dans la présente demande de propositions seront transmis aux soumissionnaires intéressés sous forme de dossier de données techniques (TDP) sous une couverture distincte.

Il convient de noter que les dessins ont été, par inadvertance, désignés comme étant exclusifs à l'entrepreneur qui les a produits. La Couronne a reçu une correspondance officielle de l'entrepreneur indiquant que ces dessins ont été mal désignés et que la Couronne dispose de droits d'utilisation illimités sur ces dessins, conformément aux marchés en vertu desquels lesdits dessins ont été produits. Afin de recevoir un dossier de données techniques, le soumissionnaire proposé doit envoyer une copie signée de l'annexe C à l'autorité contractante figurant à la page 1 de la présente demande de propositions. Cette copie doit être dûment signée par un représentant principal de l'entreprise. Aucun dossier de données techniques ne sera remis à un quelconque soumissionnaire sans la réception, au préalable, d'une entente de non-divulgateion. Les soumissionnaires sont informés que l'entrepreneur qui a produit les dessins recevra une copie de chaque entente de non-divulgateion signée. Cet entrepreneur sera également averti lorsque chaque copie du dossier de données techniques sera retournée à la Couronne.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit:

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, rendu droits acquittés (RDA) aux points de livraison, tel qu'indiqué à la pièce jointe 1 à la partie, partie 3, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les offres doivent être soumises en dollars canadiens.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit être conforme avec toutes les dispositions obligatoires de la demande de proposition et les conditions générales applicables seront vérifiées. Dans le cas où un critère obligatoire ne peut pas être ou n'est pas respecté, la proposition ne recevra aucune nouvelle considération.

Le soumissionnaire doit répondre aux critères obligatoires énumérés à la pièce jointe 1, partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à (Pièce jointe 1 à la partie 4) Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous critères d'évaluation technique obligatoire pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit sous l'Annexe « A », Énoncé des Besoins.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante avec la modification suivante :

a) Section 01 Interprétation – la modification du Ministre a été modifié comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État »

Désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre;

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard ou avant le 1^{er} Janvier 2019.

6.4.2 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

L'entrepreneur doit expédier les biens en RDA - rendu droits acquittés à Edmonton et Montreal. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

Destinataires:



- 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524
- 25 Dépôt d'approvisionnement des FC,
Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

The Contracting Authority for the Contract is:

Paul Hewitt
Agent d'approvisionnement
Défense Nationale
Acquisition & Soutien du Matériel (ASM)
SMA (Mat), DAAT 6-3-4-1
975 Boulevard Saint-Joseph
Téléphone: 819-939-6142
Courriel: paul.hewitt@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom:



Titre:
Téléphone:
Cellulaire:
Courriel:

6.6 Paiement

6.6.1 Base de Paiement – Prix Unitaire (x) Ferme (s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire (s) ferme (s) précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de _____ \$
Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de Prix

C6000C (2017-08-17) – Limite de prix

6.6.3 Paiements Multiples

H1001C (2008-05-12) Paiements Multiples

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger
C2000C (2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Dépôt direct (national et international) ;
- b) Échange de données informatisées (EDI) ;
- c) Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) Une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs.
- 2) Les factures doivent être distribuées comme suit :



- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés l'adresse mentionnée À l'Annexe « A » pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du Guide des CCUA

C2801C (2017-08-17) Cote de priorité: Entrepreneurs établis au Canada
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois
D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)
D2001C (2007-11-30) Étiquetage
D6010C (2007-11-30) Palettisation
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2016-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le » ou, « modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.11 Contrat Défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense



6.12 Emballage

6.12.1 Exigences en matière d'assurance D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer conformément aux instructions ci-dessous:

- Les lignes : 001 et 002, le code de stockage - 20-004-2752, 500 par paquet (PG).

6.13 Inspection and Acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Échantillon de pré-production

Après l'attribution du Contrat, l'Entrepreneur retenu devra fournir au responsable technique cinq (5) échantillon de pré-production pour l'article en vue de l'acceptation dans les quinze (15) jours civils suivant l'émission du Contrat. Si le premier échantillon est rejeté, l'Entrepreneur retenu devra soumettre le deuxième échantillon dans les dix (10) jours civils, suivant l'avis du rejet par le responsable technique.



ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Exigence Technique

L'Entrepreneur doit fournir au Canada pour le Département de Défense nationale les articles ci-dessous conformément et doit s'assurer que les articles requis sont fabriqués conformément au plan de conception associé. Le produit fini doit se conformer sur les plans de la forme, de l'ajustage et de la fonction.

2. Adresses

Adresse de Destination	Adresse de Facturation
W2481 Le Ministère de la Défense Nationale 7 DAFC Edmonton 195 Ave & 82nd St. Bldg 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	W2481 Le Ministère de la Défense Nationale 7 CFSD Edmonton Boite 10500 STN Forces Edmonton, Alberta T5J 4J5
WB941 Le Ministère de la Défense Nationale 25 DAFC Montréal 6363 Rue Notre Dame Est Montreal, Quebec H1N 3V9	WB941 Le Ministère de la Défense Nationale 25 CFSD Montréal Boite 4000 Station K Montreal, Quebec H1N 3R9

3. Livrables

De l'octroi pour une durée de six mois					
Item / Article	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la Destination	Firm Unit Price (DDP) / Prix Unitaire Ferme (RDA)
1	NSN - NNO: 6920-20-004-2752 TARGET, BULL'S-EYE CIBLE A VISUEL NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N de la Partie: 1075089	PG	1250	WB941 Department of National Defence 25 CFSD Montreal 6363 RUE NOTRE DAME ST. E Montreal, Quebec, H1N 3V9	Déterminé à l'attribution du contrat
2	NSN - NNO: 6920-20-004-2752 TARGET, BULL'S-EYE CIBLE A VISUEL NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N de la Partie: 1075089	PG	750	W2481 Department of National Defence 7 CFSD Edmonton 195 Ave & 82nd St. Bldg. 236 Edmonton, Alberta, T5J 4J5	Déterminé à l'attribution du contrat

* L'entrepreneur doit emballer les lignes 1 et 2, code de stockage - 20-004-2752, 500 par paquet (PG)

** Un échantillon de Pré-Production doit être fourni au responsable technique tel qu'indiqué à l'article 6.15



ANNEX « B » - Paiement Électronique

1. Paiement électronique de factures – soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.
Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :
 - Dépôt direct (national et international) ;
 - Échange de données informatisées (EDI) ;
 - Virement télégraphique (international seulement) ;

2. Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.



ANNEXE « C » - ACCORD DE NON-DIVULGATION

Le soumissionnaire atteste par la présente que ce dossier de données techniques contient des données commerciales confidentielles. Les soumissionnaires intéressés doivent retourner l'attestation suivante dûment signée et numérisée par courriel à la personne-ressource indiquée à la première page de la présente demande de propositions.

Par la présente, le soumissionnaire proposé accepte :

- a. de préserver la confidentialité de ce dossier de données techniques;
- b. le fait que les renseignements contenus dans ce dossier ne seront ni copiés, ni divulgués, ni transmis à une autre partie sans le consentement préalable du gouvernement du Canada;
- c. de ne pas utiliser les données techniques, sauf dans la mesure nécessaire pour exécuter les travaux pour le gouvernement du Canada;
- d. de s'assurer qu'aucun sous-traitant potentiel ne bénéficie des mêmes conditions;
- e. de retourner le dossier de données techniques à l'autorité contractante avant la clôture de l'appel d'offres pour cette demande de soumissions si aucune offre n'est proposée;
- f. de retourner le dossier de données techniques dans les cinq (5) jours à compter de la date à laquelle l'autorité contractante a formulé la demande.

Attestation par un haut fonctionnaire :

Nom : _____

Titre : _____

Société : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Signature et titre de poste : _____

Date : _____



PIÈCE JOINTE 1 A LA PARTIE 3 CALENDRIER DES PRIX

Le soumissionnaire devrait remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière une fois rempli. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix en incluant dans sa soumission financière pour chaque article spécifié ci-dessous son prix ferme indiqué (en dollars canadiens) pour lequel il présente une soumission.

From date of the Contract for six months					
Item / Article	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la Destination	Firm Unit Price DDP, excluding tax / Prix Unitaire Ferme RDA, hors taxe
1	NSN – NNO: 6920-20-004-2752 TARGET, BULL'S-EYE CIBLE A VISUEL NSCM/CAGE – COF/CAGE: 35907 Part No. – N de la Partie: 1075089	PG	1250	WB941 Department of National Defence 25 CFSD Montreal 6363 RUE NOTRE DAME ST. E Montreal, Quebec, H1N 3V9	\$(CAD)_____
2	NSN – NNO: 6920-20-004-2752 TARGET, BULL'S-EYE CIBLE A VISUEL NSCM/CAGE – COF/CAGE: 35907 Part No. – N de la Partie: 1075089	PG	750	W2481 Department of National Defence 7 CFSD Edmonton 195 Ave & 82 nd St. Bldg. 236 Edmonton, Alberta, T5J 4J5	\$(CAD)_____



PIÈCE JOINTE 1 A LA PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'offre doit répondre aux critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour appuyer la conformité à cette exigence.

Toute offre qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera déclarée non recevable. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Critères techniques obligatoires				
le soumissionnaire				
Numéro	Critère technique obligatoire	Rencontrer	Pas rencontré	Renvoi à la proposition
CT1	Le soumissionnaire doit fournir cinq (5) cibles de papier imprimées ou non imprimées avec sa soumission.			
CT2	<p>La cible papier des soumissionnaires doit répondre aux critères suivants:</p> <p>a) La performance sera effectuée pour vérifier des trous propres à travers les essais d'incendie éclaté.</p> <p>b) Un test de démontage sera effectué pour confirmer le taux de démontage de l'échantillon.</p> <p>c) Le papier sera mesuré pour s'assurer qu'il répond aux exigences de dessin.</p> <p>Veuillez noter qu'en raison des normes internationales ISSF, les cibles bulls'-eye doivent avoir une mesure de 0,5 mm(+/- 0,1mm) à l'anneau 10, en référence aux spécifications, et non à 1,0 mm (+/-0,1 mm).</p>			